

DECRET N° 2016- 412 du 14 juillet 2016

chargeant **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de Monsieur **Delphin O. KOUDANDE**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, pour la période du 14 au 19 juillet 2016.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-403 du 12 juillet 2016 portant intérim du Président de la République pour la période du 11 au 18 juillet 2016 inclus,

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de Monsieur **Delphin O. KOUDANDE**, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, son intérim sera assuré, du 14 au 19 juillet 2016, par **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2016

Par le Président de la République,
par intérim


Abdoulaye BIO TCHANE